

COMPTE-RENDU

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Présents : P. JÉGU ; Y. MARTIN ; O. MONHAROUL ; N. LEBRETON ; B. VALLOIS ; J. BODIN ; J. POIRIER ; X. BOUDET ; M. OUMOHAND ; E. MALOEUVRE ; J. FEILDEL ; M-J BOUVRY ; Y. LE GALL ; D. GASNIER ; M-P DESPRES ; F. LACHERON ; P. HENRY ; P. SAVOURÉ ; M. JOLYS ; J-L PERDRIEL

Excusés : M-N BLANCHARD a donné pouvoir à M-J BOUVRY, J-L PEAUDEAU

Secrétaire de Séance : Yves MARTIN

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

I. Présentation et avis sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées

Le 16 décembre 2008, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées a arrêté le projet de son Programme Local de l'Habitat pour la période 2010 – 2015.

Ce projet doit être soumis aux communes membres de la CCPRF pour avis. Le PLH comprend pour chacune des communes un ensemble d'actions à engager afin de respecter les objectifs définis. Pour Martigné-Ferchaud, il s'agit de produire, sur la période 2010 – 2015, 8 logements par an en individuel ou groupé et 2 logements par an en collectif, le besoin en foncier correspondant étant estimé à 4-6 ha. A travers la réalisation de la ZAC du Bocage, la commune respectera ces objectifs (moyenne de 15 logements par an).

L'Assemblée délibérante, après présentation, a émis un avis favorable, à l'unanimité, au PLH de la CCPRF portant sur la période 2010-2015 et s'est engagée à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs qui lui incombent.

II. Modification des statuts de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » : Zone de développement de l'éolien

De nouvelles modifications des statuts de la CCPRF sont rendues nécessaires afin de permettre la promotion et le développement des énergies renouvelables par la définition sur le territoire de zones de développement de l'éolien.

Les communes membres de l'EPCI devant se prononcer sur cette modification, l'Assemblée délibérante a approuvé, à l'unanimité, le nouvel article 6.5 des statuts de la CCPRF, ainsi rédigé :

6. Environnement

6.5 Promouvoir et développer les énergies renouvelables par :

La définition, sur le territoire de la Communauté de communes, des zones de développement de l'éolien sur la base du schéma de développement de l'éolien élaboré par le syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, et le dépôt en Préfecture du dossier de proposition de création de ces zones.

III. Modification des statuts de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » (CCPRF): octroi de subventions au titre du Pass Foncier

De nouvelles modifications des statuts de la CCPRF sont nécessaires afin de mettre en place un dispositif « Pass Foncier », permettant l'octroi de subventions aux ménages. Le Pass Foncier a pour but de favoriser les revenus modestes dans l'acquisition de leur résidence principale en différant le remboursement du terrain de celui de la maison. Ce dispositif, intégré au PLH 2010 -2015 de la CCPRF, est anticipé pour l'année 2009.

Les communes membres devant se prononcer sur la modification statutaire rendue nécessaire pour mettre en place le Pass Foncier, l'Assemblée délibérante a approuvé, à l'unanimité, le nouvel article 3.1 ainsi rédigé :

3. Politique du logement et du cadre de vie

3.1 Elaborer un Programme Local de l'Habitat et participer à sa mise en œuvre notamment par :

La mise en œuvre d'un dispositif « Pass Foncier » permettant l'octroi de subventions aux ménages, y compris de manière anticipée pour l'année 2009.

IV. Convention de mise à disposition du service communautaire SIG au profit des communes

Le Système d'information Géographique (SIG) intercommunal est opérationnel depuis 2006.

Il permet aux communes de bénéficier d'un outil de consultation du cadastre et d'autres informations géographiques (réseaux d'eau potable, documents d'urbanisme, dispositif d'assainissement non collectif, ...) liées à leur territoire à travers une application Web dont les données sont régulièrement mises à jour par la Communauté de communes.

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition du SIG communautaire au profit des communes.

V. Contrat d'objectifs avec le Conseil général d'Ille-et-Vilaine – Principes

La municipalité souhaitant engager une réflexion globale et cohérente relative au développement et aux actions d'aménagement du territoire communal, M. le Maire propose de se rapprocher des services du Conseil général, à travers le guide des aides, afin de conclure un contrat d'objectifs. Ce dernier mettra à disposition de la commune un chargé de mission qui accompagnera la commune dans la désignation d'un bureau d'étude, lequel sera chargé de mener un diagnostic sur les équipements existants, d'établir des scénarii sur les actions à mener et de fournir un programme d'investissement.

Une enveloppe de 25 000 € est affectée à cette étude, le Conseil général en subventionnant une partie dans la limite de 8 000 €

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le principe de la conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

VI. Renouvellement de la ligne de trésorerie

La BCME (banque commerciale du crédit mutuel) a été sollicitée afin de renouveler un crédit de trésorerie permettant d'éviter les ruptures de paiement susceptibles d'intervenir.

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement du contrat de trésorerie.

VII. Station d'épuration – Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif

Depuis 2002, la commune bénéficie de l'assistance technique du Département via la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Environnement (MAGE) pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif de la commune. Des visites techniques régulières et un conseil permanent et indépendant sont ainsi fournis à la commune.

Sous l'effet de l'évolution de la réglementation (Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques) une convention doit être établie avec les collectivités éligibles afin de formaliser les nouvelles modalités.

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé la convention formalisant les nouvelles modalités de MAGE du Conseil général.

VIII. Suppression d'un emploi RASED option E de l'école primaire

Les RASED (Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficultés) ont été mis en place en 1990 avec l'objectif de lutter contre l'échec scolaire en apportant des réponses pédagogiques adaptées aux besoins de chaque élève. Les spécialistes du RASED ont ainsi suivi une formation adaptée et savent prendre en compte la multiplicité des enjeux dans les mécanismes d'apprentissage : aspect affectifs, psychologiques, sociologiques, comportementaux...

Une réforme gouvernementale vient modifier ce dispositif notamment en réaffectant et en sédentarisant une partie des RASED. La conséquence, à Martigné-Ferchaud, est la suppression d'un emploi RASED option E à l'école primaire publique.

Attachée à l'égalité des chances en milieu scolaire, l'Assemblée délibérante a émis un avis défavorable, à l'unanimité, au projet de suppression d'un emploi RASED option E à l'école primaire.

IX. Séisme de l'Aquila (Italie) du 6 avril 2009 : aide aux communes sinistrées

Suite aux conséquences dramatiques du séisme survenu dans la région de l'Aquila en Italie le 6 avril dernier, l'association « Carrefour des communes » a initié un mouvement de solidarité afin de venir en aide aux communes sinistrées. Soucieuse de s'associer à cet élan de solidarité,

l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, a décidé d'attribuer une aide symbolique de 100 € à cet effet.

X. Rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution publique d'énergie électrique.

Le rapport de contrôle du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille-et-Vilaine et le rapport d'activité 2007 d'ERDF, concessionnaire du service public de la distribution d'énergie électrique, sont tenus à la disposition du public.

Questions diverses

Maison médicale

M. le Maire réalise un compte-rendu de la réunion du 27 avril 2009 qui s'est tenue en Mairie avec les partenaires des communes voisines (Forges, Chelun, Éancé) et les professionnels de la santé sur le projet de Maison médicale. Il a rendu compte de la visite de certains élus à Saint Ouen des Alleux où ce type d'équipement est déjà en place et a souligné la nécessité d'un engagement fort et concret des professionnels de la santé pour qu'un tel projet aboutisse.

Réflexion sur le devenir du Syndicat d'initiative

M. le Maire rend compte de la dernière réunion qui s'est tenue avec le Syndicat d'initiative. Au-delà des questions techniques et des projets à venir, cette réunion fut l'occasion d'évoquer le devenir du Syndicat d'initiative et notamment son statut. Une réflexion s'engagera dans les prochaines semaines entre la Communauté de communes, le S.I et la commune sur l'opportunité de transformer le SI en Office de Tourisme intercommunal et les missions qui en découlent.

- Prochaines réunions :

- Mardi 2 juin 2009 à 20h30 : Conseil Municipal
- Mardi 7 juillet 2009 à 20h30 : Conseil Municipal

Le 7 mai 2009
**diffusion au Conseil Municipal*

Le Maire,
Pierre JÉGU